
Jour de séance 45

le mardi 2 juin 2026

13 h

Prière.

M^{me} Vautour, du Comité permanent de la politique économique, présente le onzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 2 juin 2026

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son onzième rapport.

Le comité se réunit le 29 mai 2026 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 42, *Loi concernant la communication de renseignements aux organismes de réglementation professionnelle ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur la voirie.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Natacha Vautour, députée

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Doucet :

- 51, *Loi relative à l'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 41, 45, 49 et 50 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale*.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre, sur la demande de M. M. LeBlanc, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 45 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi sur les ressources minérales*.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre, sur la demande de M. M. LeBlanc, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 49 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi concernant la réforme du régime d'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.